



**CONTRAT DU TERRITOIRES D'INDUSTRIE  
DE LAMBALLE TERRE & MER  
2020-2024**



**Cooperl**



## **ENTRE**

### **Le Territoires d'industrie représenté par :**

Ci-après, dénommée « **l'intercommunalité** » :

La Communauté d'agglomération de Lamballe Terre & Mer, dont le siège se situe 41 rue Saint-Martin à LAMBALLE-ARMOR (Bretagne) représentée par son Président, Monsieur Thierry ANDRIEUX, habilité aux présentes par la délibération du Conseil communautaire du 10/11/2020.

D'une part,

## **ET**

Ci-après, dénommés les « **partenaires publics** » :

- La Région Bretagne représentée par son Président, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, ou son représentant désigné ;
- L'Etat représenté par le Préfet du département, Monsieur Thierry MOSIMANN, ou son représentant désigné ;
- La caisse des dépôts et consignations établissement spécial créé par la loi du 28 avril 1816 codifié aux articles L.518-2 et suivants du code monétaire et financier, ayant son siège 56, rue de Lille, 75 007 Paris, représenté par son directeur régional, Monsieur Patrice BODIER, ou son représentant désigné.

D'autre part,

## **AINSI QUE**

Ci-après, dénommés les « **partenaires économiques et industriels** »

### **Les industriels représentés par :**

- Madame Anne-Marie BOULLIER, secrétaire générale de COOPERL ARC ATLANTIQUE
- Monsieur Jacky LE CAM, directeur général de CIP AUTOMATION (GROUPE ALTENOV)

L'ensemble des intercommunalités, partenaires publics, partenaires économiques et industriels **sont dénommés ci-après les « signataires »**.

Il est convenu ce qui suit :

### ***Preamble***

L'initiative Territoires d'industrie s'inscrit dans une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les différents leviers d'intervention qui relève de l'Etat et des opérateurs, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie et de leur territoire.

Cette nouvelle approche repose sur plusieurs principes :

- un principe de ciblage visant plus spécifiquement à soutenir les entreprises sur chacun des territoires à forts enjeux industriels identifiés dans le cadre de cette initiative ;
- un principe de gestion décentralisée, qui s'inscrit dans le cadre des compétences économiques des régions et des intercommunalités. Les projets devront d'abord être proposés, construits et animés par les acteurs locaux : industriels, maires, présidents d'intercommunalités au service d'une approche « du bas vers le haut » ;
- Un principe de programmation évolutive pour permettre la production de nouvelles fiches actions et répondre, au fur et à mesure, aux besoins qui pourraient émerger.

La Communauté d'Agglomération de Lamballe Terre & Mer a été identifiée Territoires d'industrie lors du 2<sup>ème</sup> comité de pilotage national Territoires d'industrie du 24 septembre 2019.

Le projet qui suit a été élaboré en concertation et en partenariat avec les élus et les acteurs industriels. Il vise à partager un diagnostic, énoncer des ambitions et des priorités, et définir les actions concrètes les soutenant.

### ***Diagnostic préalable***

Il se caractérise par :

- Un bassin de vie à l'est de la Baie de Saint-Brieuc avec plus de 68 937 habitants (population totale au 1<sup>er</sup> janvier 2019) répartis sur 38 communes.
- Un territoire péri-urbain organisé autour de la troisième ville des Côtes d'Armor en nombre d'habitants : Lamballe-Armor (16 653 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2019)
- Un taux d'emploi salarié en augmentation de 4,9 % entre 2017 et 2018, soit 11 554 emplois salariés du secteur privé en 2018. Par ailleurs, entre 2010 et 2018, le territoire a évolué de +15.5 points contre +2.1 points pour les Côtes d'Armor.
- Un faible taux de chômage au 4<sup>ème</sup> trimestre 2019 (6,9 %). Bilan à contraster avec les effets du covid-19 non quantifiable à ce jour.
- Un faible niveau de qualification avec seulement 22,9 % des plus de 15 ans non scolarisés ont un diplôme du supérieur. A titre comparatif, la France a un taux de 29,1 %.
- Une capacité d'accueil des entreprises avec 33 Parcs d'Activités communautaires pour une surface de foncier disponible de 30 ha environ.

**Lamballe Terre & Mer, un territoire d'industries** se caractérisant par un taux d'emploi industriel important. En effet, 19,1 % des salariés du secteur privé sur Lamballe Terre & Mer sont issus du secteur de l'industrie contre 13,2 % au niveau du département des Côtes d'Armor. Le territoire se situe donc à la deuxième position derrière l'EPCI de Loudéac Communauté Bretagne Centre (taux de 26,4 %). De même, la collectivité se situe à la 3ème place des EPCI bretons pour l'importance de la part de ses activités productives (source CAD22, 2014).

**Une spécialisation économique :** Par rapport aux Côtes d'Armor et à la Bretagne, le territoire de Lamballe Terre & Mer se caractérise par une forte spécialisation économique dans les secteurs d'activités principaux suivants :

1. Agriculture et pêche (secteur primaire)
  2. Industrie agroalimentaire
  3. Carrosserie industrielle
  4. Bois
- } Secteur secondaire

Ces 4 secteurs concentrent 36 % des emplois contre 23 % seulement en Côtes d'Armor et 18 % en Bretagne. Le Territoires d'industrie de Lamballe Terre & Mer a donc un caractère industriel fort dans les domaines de :

L'industrie agroalimentaire (IAA) concentre une part de 42% des établissements du territoire orienté dans la fabrication de produits agricoles et de denrées alimentaires. Les statistiques suivantes l'illustrent :

- Près de 5 % des emplois des industries agroalimentaires bretonnes sont sur le territoire ;
- Avec plus de 3 400 salariés, l'industrie agroalimentaire représente 20 % des emplois totaux de l'EPCI. A titre de comparaison, la moyenne départementale est de 8,9%, régionale de 6,6 % et seulement de 2,5 % au niveau de la France métropolitaine.

Sont donc concernées :

- Les activités de transformation-conservation de la viande de boucherie et de fabrication d'aliments pour animaux de ferme sont prédominantes en nombre de salariés. Notamment, avec les effectifs de 3 coopératives sur l'EPCI : la COOPERL ARC ATLANTIQUE (2 400 emplois à Lamballe, 180 à Plestan), LE GOUessant (420 emplois à Lamballe) et COOPERATIVE GARUN-PAYSANNE (120 emplois à Hénansal) ;
- Ainsi que d'autres activités agro-alimentaires telles que la fabrication industrielle de crêpes et pâtisseries (LE MONDE DES CREPES & les CREPERIE JARNOUX et ses 200 emplois à Lamballe, LA BISCUITERIE DE LA COTE D'EMERAUDE et ses 50 emplois à Erquy), la transformation et conservation de légumes (SOBREVAL et ses 130 emplois à Jugon-les-Lacs), la fabrication de riz, pâtes, légumes secs et céréales prêts-à-consommer (INARIZ et ses à Lamballe), la production de poudre d'œuf (VALOROEUF et ses 30 emplois à Lamballe), les desserts (MARIE MORIN et ses 70 emplois à Quessoy), les boissons et yaourt végétaux (BIOGROUPE et ses 40 emplois à Erquy)...

La filière Bois au travers du GROUPE ROSE notamment (240 emplois) et de la société ARCANNE (50 emplois), respectivement co-leader français dans la conception de bâtiment d'élevage à ossature bois.

La filière métallurgie et carrosserie industrielle (environ 500 emplois) avec notamment 3 entreprises de pointe en la matière :

- LABBE-GRUAU : plus grand site français de production de Fourgon Grand Volume (3.5 T),
- CENTIGON : un des principaux acteurs mondiaux des véhicules blindés civils et militaires,
- ARMORIC HOLDING : carrossier multi-activités (transport d'animaux, véhicules de secours, de sécurité et de défense),
- TOLERIE FINE ELECTRONIQUE : spécialiste dans la fabrication d'ensembles complets ou de sous-ensembles en acier, inox, aluminium, electro-zingué, galva.

La filière pêche et transformation est un marqueur fort du territoire qui abrite le 4<sup>ème</sup> port de pêche français (Erquy). Cela permet à des industriels tels que LES PECHERIES D'ARMORIQUE de se développer (10 000 T transformées par an)

**D'autres secteurs industriels et services associés se démarquent en termes d'innovation, de transitions et de développement à l'international sur le territoire :**

- Industries manufacturières de l'installation et la réparation de machines et équipements telles que l'entreprise CIP AUTOMATION (40 emplois) et I-TEK (45 emplois) ;
- L'industrie du « papier et du carton » telles que GRAND OUEST ETIQUETTE (70 emplois à Lamballe) et CARTONNAGE GOURIO (35 emplois à Pommeret) ;
- Le développement médical, paramédical et pharmaceutique avec ANTOFENOL (10 emplois à Plestan) et CLARIPHARM (5 emplois à Saint-Alban) ;
- L'ingénierie et études techniques dans l'IoT (les objets connectés) avec SAMEA INNOVATION (6 emplois à Saint-Alban)
- La conception et la fabrication de produits Thermodynamiques ECO-CONCUS avec la seule société française à le fabriquer : HEXAIR INDUSTRIE (5 emplois à Saint-Alban)
- ...

### ***Rappel de la méthode***

En septembre 2019, Lamballe Terre & Mer a été intégré à la carte des Territoires d'industrie en France. Plusieurs projets avaient été pré-identifiés pour appuyer la candidature au programme. Ces projets se sont poursuivis toute l'année 2020 avec des rencontres bilatérales entre les entreprises et les partenaires publics économiques au 1<sup>er</sup> semestre 2020. Ensuite, en juin 2020, un sondage a été transmis par e-mailing auprès de 150 industries ciblées et via les réseaux sociaux (facebook, site internet, LinkedIn...). Au total, 26 industries (représentant 5 000 salariés sur le territoire) ont répondu à ce questionnaire. Plus de 50 % ont souhaité être recontacté pour en connaître davantage sur le programme Territoires d'industrie et 11 industriels ont souhaité faire partie du groupe de travail Territoires d'industrie. A partir des données quantitatives et qualitatives récoltées, le groupe de travail en juillet 2020 a priorisé 4 actions phares pour le programme Territoires d'industrie de Lamballe Terre & Mer. Ces 4 actions ont été travaillées durant l'été avec les services et structures concernées pour arriver à la présentation des 4 fiches actions annexée à ce présent contrat en août 2020 au groupe de travail. Ce même plan d'actions prioritaire a été proposé à la Région Bretagne et la Direccte Bretagne en septembre 2020. Ensuite, au sein de la Communauté d'agglomération, la démarche et le projet de contrat a été exposé aux différentes instances (commission consultative, bureau communautaire et Conseil communautaire).

## Enjeux du territoire d'industrie

A l'aide des différentes données quantitatives et qualitatives récoltées, le groupe de travail a conforté l'analyse suivante :

	Forces	Faiblesses
Interne	<ul style="list-style-type: none"><li>- Territoire attractif avec la proximité du littoral, RN12 et gare SNCF</li><li>- Nombre d'emplois industriels</li><li>- Spécialisation du territoire dans le secteur d'activité de l'industrie agroalimentaire</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Peu de formations post-bac sur le territoire</li><li>- Offre de transport collectif limité</li><li>- Centralité du pôle industriel</li><li>- Offre d'habitat limité dans certaines zones du territoire (notamment sur la ville centre)</li><li>- Culture de la collaboration</li></ul>
Externe	Opportunités	Menaces
	<ul style="list-style-type: none"><li>- Diversifications des entreprises (<i>exemple de ROZEN avec l'acquisition d'une machine pour créer des masques en tissu</i>)</li><li>- Innovation dans le numérique, l'internet des objets, l'industrie 4.0 ou la pharmaceutique</li><li>- Être identifié en tant que Territoires d'industrie</li><li>- Création d'un laboratoire d'innovation territorial</li><li>- Transition écologique et énergétique</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Manque de compétences sur le territoire</li><li>- Les crises sanitaire, sociale et économique</li><li>- Vieillesse des process industriels</li></ul>

## Ambitions et priorités

Les signataires partagent les ambitions et priorités suivantes : maintien et renforcement de l'industrie, diversification et confortement des filières et développement territorial.

Les axes de travaux identifiés :

1. Une nécessité d'accroître l'**attractivité** des métiers industriels et industries du territoire en endogène et exogène ; pour attirer les jeunes et talents à s'installer et s'investir dans les industries de Lamballe Terre & Mer et ainsi palier aux problématiques de recrutement. Pour cela, des services doivent être proposés pour répondre à leurs besoins (mobilité, habitat, modes de garde d'enfant, emploi du conjoint, tissu associatif local ...)
2. Cet axe de **recrutement** doit être en lien avec l'arrivée de nouvelles formations au niveau local pour faire monter en compétence les salariés du secteur de l'industrie. Cet engagement est à renforcer car de nombreuses structures y travaillent depuis plusieurs années (pôle emploi, mission locale, structure information jeunesse, les lycées, le centre de formation de l'agroalimentaire de la COOPERL ARC ATLANTIQUE, les agences d'intérim ...)

3. L'**innovation** et les investissements sont gage de maintien du tissu industriel sur le territoire (un écosystème entrepreneurial local travaille actuellement sur cette question de l'innovation)
4. La **simplification** et la facilitation des démarches administratives devront être favorisées par l'Etat et les collectivités (réponses efficaces, allègement des process d'instruction administratif, incitation pour une communication transversale, décloisonnement des structures travaillant auprès des entreprises ...)

#### **Article 1. Objet du contrat**

Les signataires s'accordent sur des interventions coordonnées pour conforter efficacement et durablement les ambitions de soutien et de renforcement du tissu industriel et de développement du Territoires d'industrie de Lamballe Terre & Mer.

Le présent contrat **Territoires d'industrie de Lamballe terre & Mer** a pour objet de décrire l'intention des signataires de s'inscrire dans cette démarche et précise leurs engagements réciproques. Il définit les modalités de mise en œuvre de leurs interventions, le plan d'actions concerté pour la mise en œuvre du projet de territoire, ainsi que les modalités de pilotage et de suivi de la démarche.

#### **Article 2. Engagement général des signataires**

Les signataires s'engagent collectivement pour la réussite du contrat :

Le Conseil régional de Bretagne, chargé du pilotage de l'initiative Territoires d'industrie à l'échelle régionale, assure le déploiement de ses politiques régionales en matière de développement économique, de formation professionnelle initiale et continue, de mobilités ou encore de transition écologique en faveur du Territoire d'industrie, avec lesquelles les engagements de l'État, des opérateurs et des autres acteurs feront levier. Il anime la démarche sur son périmètre régional et préside un comité de pilotage régional qui définit les orientations stratégiques régionales pour les territoires d'industrie, valide les demandes d'évolution des périmètres territoriaux et approuve les contrats de chaque Territoires d'industrie ;

L'État s'engage à cibler et à apporter une réponse coordonnée et adaptée de son action et celle de ses opérateurs en faveur du Territoire d'industrie, à assurer la mise en œuvre territoriale des 17 engagements nationaux annoncés par le Premier ministre au conseil national de l'industrie du 22 novembre 2018 et des engagements complémentaires ultérieurs, à désigner au sein de ses services un référent chargé d'assurer le suivi de la démarche, la mobilisation des services et des opérateurs de l'État sollicités sur les projets de territoires en cohérence avec les politiques de développement industriel nationale et territoriale ;

La Communauté d'Agglomération de Lamballe Terre & Mer assure le pilotage et l'animation de proximité de la démarche en lien avec les industriels. Elle définit les enjeux du territoire, les ambitions et priorités ; mobilise les moyens nécessaires pour co-construire un projet de Territoire d'industrie et assurer un pilotage local réactif ; s'engage à soutenir les actions issues des orientations stratégiques du contrat. Elle désigne un représentant chargé conjointement avec un ou plusieurs industriel(s) d'animer la démarche de contractualisation et de suivi des actions contractualisées ;

Les industriels s'engagent à participer à l'élaboration du diagnostic du Territoire d'industrie et la mise en œuvre des actions co-décidées ; à renforcer la coopération inter-entreprises. Ils désignent un ou

plusieurs représentant(s), volontaire(s) et reconnu(s) par ses pairs par leurs actions sur le territoire, chargé(s) conjointement avec un élu d'animer la démarche de contractualisation et de suivi des actions contractualisées ;

Les opérateurs publics tels que la Banque des territoires et les autres futurs partenaires (*par le biais d'amendements de ce contrat*) signataires s'engagent à instruire dans les meilleurs délais les propositions de projets et d'actions qui seront soumises par les porteurs de projets ; à étudier, en tant que de besoin, l'adaptation de leurs modes d'intervention, dans le respect des principes en vigueur, pour accompagner au mieux les actions identifiées dans le projet du Territoire d'industrie ; à mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées ;

### **Article 3. Modalités de gouvernance et de pilotage local du projet**

Pour assurer le pilotage efficace du projet, les partenaires s'engagent à mettre en œuvre une organisation coordonnée s'appuyant sur :

Un comité de projet local chargé de la définition des orientations stratégiques pour le Territoires d'industrie, du pilotage, du suivi de l'élaboration, de la mise en œuvre du projet de Territoires d'industrie et du présent contrat ;

Un binôme élu/industriels constitué du Vice-président en charge de l'économie, l'innovation et la recherche de Lamballe Terre & Mer et des deux acteurs industriels référents chargés de représenter le Territoires d'industrie et d'en animer son projet ;

Une chargée de projet avec pour missions de coordonner et de mobiliser les partenaires afin d'assurer la mise en œuvre du plan d'actions défini au présent contrat ;

Une équipe projet composée du Directeur du Développement Economique et Attractivité, de la chargée de mission déléguée au Territoire d'industrie et à l'animation économique territoriale, du vice-président en charge de l'économie, l'innovation et la recherche et du Directeur Général des Services de l'intercommunalité et des deux référents industriels.

Ils s'accordent sur

- Des modes de collaboration entre les services de l'intercommunalité (structure information jeunesse, développement durable, mobilité, habitat, déchets ménagers, environnement, marchés publics...), les services des communes, le service public d'accompagnement aux entreprises (UIMM22, pôle emploi de Lamballe, ZOOPOLE développement,...) ;
- La fréquence des réunions de l'instance locale et l'établissement de leur ordre du jour ;
- Le suivi de la mise en œuvre des engagements et le lien avec le comité de pilotage régional ;
- Les moyens et étapes prévues pour la communication du projet et le suivi de la démarche par la population et les autres acteurs du territoire.



#### Article 4. Plan d'actions prioritaire

Le plan d'actions prioritaire est décliné autour des 4 axes structurants pour le territoire d'industrie. Chacune des 4 actions fait l'objet d'une fiche annexée, dument approuvée par les signataires concernés.

<b>Axe 1</b>	<b>Attractivité</b>	<u>Action prioritaire A.1.</u> Renforcer les actions d'attractivités sur les métiers et les industries de Lamballe Terre & Mer
<b>Axe 2</b>	<b>Recruter &amp; former</b>	<u>Action prioritaire R.1.</u> Mener une étude territoriale sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences sur le secteur de l'industrie (étude flash financée à 100 % par la banque des territoires)
<b>Axe 3</b>	<b>Innover</b>	<u>Action prioritaire I.1.</u> Créer un lieu dédié à l'innovation et aux entreprises du territoire (co-financement de l'étude de préfiguration par la Banque des territoires)
<b>Axe 4</b>	<b>Simplifier &amp; faciliter</b>	<u>Action prioritaire S.1.</u> Créer une plateforme collaborative en ligne pour et par les entreprises au niveau local

Le présent contrat est établi pour une durée de quatre (4) ans à compter de sa date de signature.

À l'issue de cette période, il pourra faire l'objet d'un renouvellement par voie d'avenant pour une durée qui sera à déterminer d'un commun accord entre les signataires et dans la limite de quatre (4) ans maximum. Dans cette hypothèse, les signataires conviennent d'ores et déjà qu'ils prendront en compte un délai raisonnable pour permettre la signature dudit avenant avant l'échéance du présent contrat.

Il pourra également être dénoncé sans motif par l'un ou l'autre des signataires, par écrit au plus tard trois (3) mois avant sa date anniversaire sans qu'aucun des signataires ne puisse prétendre à quelque indemnité que ce soit, du fait de cette dénonciation.

Hormis l'expression des enjeux et des ambitions, il est conçu sur la base d'actions concrètes qui en sont les éléments constitutifs essentiels. Il peut ainsi évoluer de manière itérative ou progressive permettant d'initier la contractualisation par les actions les plus mûres puis de l'enrichir par avenants avec de nouvelles actions pour qu'il couvre l'entièreté du Territoires d'industrie concerné et des priorités identifiées.

Toute évolution de l'économie générale du contrat sera soumise à approbation préalable des signataires. De même une telle évolution ou l'évolution d'une action structurante ou qui a des conséquences sur d'autres actions pourra nécessiter une validation du comité de pilotage régional.

Autant que de besoin, les signataires se rapprocheront en vue de la contractualisation de nouvelles actions concernant l'intercommunalité.

Les signataires peuvent proposer l'ajout ou la modification d'une action. Après analyse de la proposition, au regard de sa cohérence et de sa contribution à la mise en œuvre du projet, les signataires concernés par l'action s'engageront réciproquement par la signature d'un avenant au contrat intégrant la fiche action nouvelle ou modifiée.

La suppression d'une action peut aussi être proposée et validée dans les mêmes conditions.

#### **Article 6. Suivi et évaluation**

Un état d'avancement déclaratif simple est soumis trimestriellement et transmis au comité de pilotage régional. Il met en évidence l'avancement global du projet et de chacune des actions.

Lors de la finalisation d'une action, un rapport détaillant les modalités de sa mise en œuvre, les résultats atteints et les modalités de pérennisation des résultats envisagées, est présenté et transmis au comité de pilotage régional.

Le comité de pilotage régional pourra solliciter à mi contrat un rapport d'avancement et le cas échéant une évaluation intermédiaire.

Cette évaluation intermédiaire et finale s'inscrira dans le cadre d'une grille d'analyse et d'indicateurs qui sera mise à disposition par les partenaires nationaux.

#### **Article 7. Droit applicable et compétence juridictionnelle**

Le présent contrat est soumis au droit français.

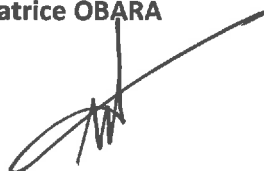
Les signataires s'engagent, dans la mesure du possible, à régler amiablement tous les litiges relatifs à la validité, à la conclusion, à l'exécution ou à l'interprétation du présent contrat.

Dans le cas où le litige ne serait pas résolu amiablement entre les signataires dans un délai d'un (1) mois à compter de la date à laquelle un signataire notifie aux autres signataires le litige par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, les signataires conviennent que toutes contestations relatives au présent contrat seront exclusivement portées devant le Tribunal Administratif de Rennes (35 000).

Signé à Lamballe-Armor le 1<sup>er</sup> décembre 2020, en 6 exemplaires :

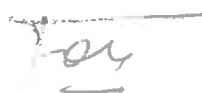
Pour l'Etat Secrétaire générale de la  
préfecture des Côtes d'Armor, sous-préfète de  
l'arrondissement de Saint-Brieuc

Béatrice OBARA



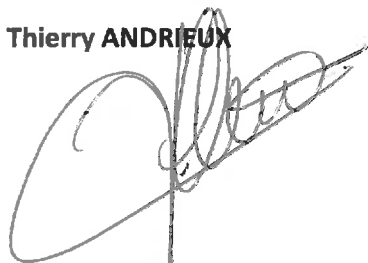
Pour la Région Bretagne, la Vice-présidente en  
charge de l'aménagement territorial,  
l'économie, l'innovation, l'artisanat et les TPE

Laurence FORTIN



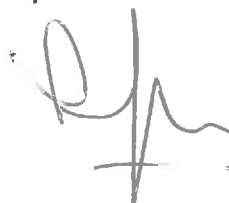
Pour la Communauté d'agglomération de  
Lamballe Terre & Mer, le Président

Thierry ANDRIEUX



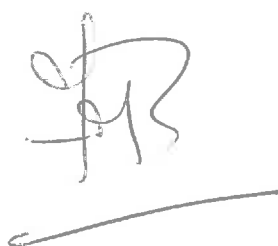
Pour la Banque des Territoires, le directeur  
Régional adjoint Bretagne

Stéphane LAFARGUE



Pour la société COOPERL ARC ATLANTIQUE,  
la secrétaire générale

Anne-Marie BOULLIER



Pour la société CIP AUTOMATION, le gérant

Jacky LE CAM



\*\*\*

Annexes au contrat :

1. Fiches actions
2. Dispositions spécifiques à la caisse des dépôts
3. Maquette financière

## Annexe 1. Fiches actions prioritaire

### Annexe 1.1. Fiche action prioritaire sur l'axe attractivité

<b>Intitulé de l'action</b> <b>Attirer et orienter les publics du territoire vers les métiers de l'industrie</b>	<b>A.1</b>
<b>Axe :</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>ATTIRER</b> <input type="checkbox"/> <b>RECRUTER</b> <input type="checkbox"/> <b>INNOVER</b> <input type="checkbox"/> <b>SIMPLIFIER</b>	
<b>Porteur de projet / maître d'ouvrage de l'action :</b> <i>A définir</i>	
<b>Partenaires à engager :</b> Lamballe Terre & Mer, Pôle Emploi, Mission locale, Région Bretagne, organismes de formation (UIMM22, Lycées Henri Avril et La Ville Davy...), clubs d'entreprise (BNI,...), groupe Lab'innovation territorial, agences d'intérim, Rectorat de Rennes, DSDEN (inspecteur académique 22), structure information jeunesse de Lamballe Terre & Mer, cité des métiers, CIO, IDEO, association jeunesse et entreprises...	
<b>Description de l'action :</b>	
<b>Sensibiliser et orienter les publics jeunes et leurs familles vers les métiers de l'industrie</b> Jeunes scolaires : lien école-entreprise et actions sur l'orientation (dès le primaire) Intervention dans les établissements scolaires des entreprises via un fichier de contact envoyé chaque année aux écoles du territoire et aux alentours.	
<b>Sensibiliser et orienter les demandeurs d'emploi, dont demandeurs longue durée et bénéficiaires du RSA, actifs vers les métiers de l'industrie :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Formation au CFAI délocalisable</li><li>- CQP équipementier autonome production industrielle (compétences minimales de base en industrie et valorisable sur les aspects de sécurité et suivi qualité)</li><li>- Travail en cours sur les différents profils à pôle emploi (B et C ; A)</li></ul>	
<b>Informers les professionnels</b> (dans les établissements scolaires et structures de l'orientation) sur les réalités des métiers de l'industrie avec la diffusion d'un « catalogue du territoire » sur les industries et leurs métiers (en lien avec une carte interactive par filières / métiers / entreprises du territoire qui pourra être diffusée sur la plateforme collaborative en ligne).	
<b>Poursuivre et développer les initiatives existantes :</b> Forum Entreprises Territoire et métiers – FETM (avec la poursuite de diffusion de vidéos, de conférences thématiques et éventuellement un stand Territoires d'industrie ou atelier/jeu sur l'industrie), semaine de l'industrie en Bretagne (mise en place d'actions sur le territoire), communication sur le Volontariat Territorial en Entreprises, déplacement de l'outil mobile d'atelier de soudage sur le territoire dans les structures de formations, mise à disposition des jeux de l'UIMM pour sensibiliser et découvrir le monde de l'industrie, inciter les entreprises à accueillir des stagiaires (répertoire des offres ou entreprises accueillante auprès de la SIJ), participer au Job dating organisée par l'UIMM en fin d'année (18/09/2020 cette année), utilisation du bus métier de la cité des métiers...	
<b>Diagnostic de la situation :</b>	
Constats à approfondir avec le diagnostic qui sera réalisé dans le cadre de la GPECT à l'échelle du territoire d'industrie de Lamballe Terre & Mer : <ul style="list-style-type: none"><li>- Déficit d'image des entreprises industrielles</li><li>- Déficit d'image des métiers de l'industrie</li></ul>	
Adaptation des éléments de langage et des actions aux publics visés : parents – jeunes scolarisés – jeunes déscolarisés – demandeurs d'emploi, professeurs...	
Promouvoir davantage l'attractivité du territoire et de son industrie (site internet de la collectivité : vitrine du territoire, guide d'installation des entreprises).	

**Objectifs :**

- **Jeunes** : valoriser les métiers locaux, inspirer des vocations chez les jeunes, faciliter les stages de 3<sup>e</sup>, favoriser les apprentissages
- **Demandeurs d'emploi, RSA** : Mettre en relation les demandeurs d'emplois locaux avec les entreprises, accompagner les demandeurs et les entreprises, favoriser l'insertion, pérenniser les emplois et assurer une stabilité au sein de l'entreprise
- **Professionnels des organismes de formation, établissements scolaires et structures de l'orientation** : Sensibiliser et informer sur les métiers et les industries du territoire

**Budget prévisionnel (répartition des engagements par partenaires) :**

Partenaires mobilisables : Rectorat ou Inspecteur académique pour la mission Ecole Entreprise

Exemples ailleurs:

- Pôle Emploi : vidéos de promotion des métiers de l'industrie
- UIMM : vidéo de promotion des métiers en cours de réalisation dans le cadre de Pass Industrie

**Nature du soutien demandé (diag, étude, financement, ingénierie, investissement...) : à définir**

**Calendrier :****2020 :**

- Avoir un stand dédié Territoires d'industrie/CCI/UIMM22 au forum Entreprises Territoire et Métiers ou atelier de jeux sur l'industrie
- Diffuser sur les réseaux le guide d'installation des entreprises de LT&M
- Communication sur le Volontariat Territorial en Entreprise (VTE) avec la CCI, CMA et sur le site LT&M

**2021 :**

- Travailler sur un répertoire de contact pour les écoles dans le but d'organiser des interventions de professionnels de l'industrie dans les écoles
- Réaliser une présentation (numérique sous format vidéo ou autre) à destination des enseignants/élèves pour faire connaître les métiers industriels et également les industries du territoire

**Etat d'avancement au 1.12.2020 :****Maintien des actions de recrutement/d'attractivité des métiers déjà mises en place :**

- Forum Territoires Entreprises et Métiers (5<sup>ème</sup> édition en 2020)
- Organisation de visites d'entreprise avec la cité des métiers ou via les élus
- jobs datings avec l'UIMM
- semaines de l'industrie en Bretagne
- Participation à la cellule ingénierie emploi, à la commission territoriale de l'emploi et de la formation, au Service Public d'Accompagnement aux Entreprises et au salon de l'industrie national à Paris par exemple

**Autres actions existantes à développer :**

- Actions lors de la semaine de l'industrie
- Communication sur le volontariat territorial en entreprise
- Participation au salon de l'industrie à Paris

**Nouvelles actions en cours et à venir sur le territoire :**

- Groupe de travail sur l'attractivité des métiers en général en présence de la structure information jeunesse, direction du développement économique et de l'attractivité, cité des métiers, pôle emploi et mission locale. Cette nouvelle action est en lien avec la continuité du forum Entreprises Territoire et métiers et cet axe d'attractivité des métiers industriels (dates programmées le 16.12.2020 ou 20.01.2020).

**Indicateurs de suivi, de résultat et de performance :**

- Nombre d'industries participantes au FETM
- Nombre de contacts pris aux stands industrie du FETM
- Nombre de stages réalisés ou dirigés au niveau du service information jeunesse
- Nombre d'orientation vers des formations en lien avec les métiers de l'industrie
- Nombre d'école intéressée par la visite d'entreprise ou l'intervention d'un professionnel de l'industrie

Annexe 1.2. Fiche action prioritaire sur l'axe recrutement & formation

<p><u>Intitulé de l'action</u></p> <p><b>Initier et piloter une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences du Territoire (GPEC-T) sur le secteur de l'industrie et les services associés</b></p>	<p><b>R.1</b></p>
<p><b>Axe :</b>    <input type="checkbox"/> ATTIRER    <input checked="" type="checkbox"/> RECRUTER    <input type="checkbox"/> INNOVER    <input type="checkbox"/> SIMPLIFIER</p>	
<p><b>Porteur de projet / maitre d'ouvrage de l'action :</b> Communauté d'agglomération de Lamballe Terre &amp; Mer</p> <p><b>Partenaires à engager :</b> Banque des Territoires, Lamballe Terre &amp; Mer, Région Bretagne, Pôle Emploi, organismes de formation (CFAI, Lycée Saint-Joseph, Lycée La Ville Davy, Lycée Henri Avril...), clubs d'entreprise (BNI,...), groupe Lab'innovation territorial, agences d'intérim, Rectorat de Rennes, UIMM22, Direccte Bretagne, Mission locale, Structure Information Jeunesse (SIJ) de LT&amp;M,...</p>	
<p><b>Description de l'action :</b></p> <p><b>Etape 1 :</b> Réalisation d'une étude de GPEC-T et notamment sur le tissu industriel de Lamballe Terre &amp; Mer sur la base des données collectées par les différents partenaires (ADEFIM Bretagne, UIMM22, Pôle Emploi, Rectorat, APEC, Lamballe Terre &amp; Mer, Région Bretagne, ...) en lien avec la Direction du Développement Economique et de l'Attractivité.</p> <p><b>Etape 2 :</b> Suivi et mise en place du plan d'actions proposé (répertoire des offres, mutualisation des compétences, partage de salarié R&amp;D et autres, d'une plateforme ressource ou identification d'un référent emploi-formation de l'EPCI en lien avec la référente formation territoriale de la Région Bretagne, travail sur l'employabilité du conjoint, création d'une formation, d'un centre de formation,...)</p>	
<p><b>Diagnostic de la situation :</b></p> <p>Les difficultés de recrutement font l'objet de tous les échanges des collectivités et des partenaires avec les industriels du territoire (exemple : maintenance, technicien commercial de la nutrition animal, électricien, soudeur, cadres, experts,...)</p> <p>Il est nécessaire d'avoir une connaissance fine et partagée des besoins de recrutement spécifique à l'industrie et des réponses mises en place par les différents partenaires localement.</p> <p>La GPEC-T est une opportunité pour conduire des démarches coordonnées d'entreprises et d'acteurs locaux (Conseil régional, départemental, OPCO, acteurs relais) au sein d'un territoire (bassin d'emploi, département, région, zone d'activités, pôle de compétitivité) dans l'objectif mutuellement profitable de construire des parcours professionnels et d'accompagner les besoins d'évolution en gestion d'emplois et de compétences des entreprises.</p> <p>Une clarification des interlocuteurs en matière d'emploi et formation est nécessaire.</p> <p>En parallèle, la poursuite des réunions de la cellule dédiée à cette thématique (cellule ingénierie emploi), interface entreprises-organismes de formation est fortement souhaitable.</p>	

<p><b>Objectifs :</b></p> <p>Favoriser le développement de l'emploi, des compétences, la sécurisation des parcours par l'anticipation de l'évolution des métiers du territoire</p>
<p><b>Budget prévisionnel (répartition des engagements par partenaires) :</b></p> <p><b>Etape 1 :</b> Etude flash GPEC-T financée à 100 % par la Banque des territoires</p> <p><b>Etape 2 :</b> Autres moyens à mobiliser en fonction du plan d'action et des actions fléchées prioritaires à engager</p>
<p><b>Nature du soutien demandé (diagnostic, étude, financement, ingénierie, investissement...) :</b></p> <p><b>Etape 1 :</b> Lancement de l'étude flash GPEC-T</p> <p>Le cabinet d'étude travaillera en concertation avec la Direction du Développement Economique et de l'Attractivité ainsi que les partenaires identifiés pour cette action.</p> <p><b>Etape 2 :</b> Autres financements / accompagnements à trouver :</p> <p>→ appel à manifestation d'intérêt au cœur des territoires avec le CNAM en 3 vagues: 6/11/20 &amp; 12/02/21 &amp; 25/06/21</p> <p>→ Appel à projets Ingénierie de formations professionnelles et d'offres d'accompagnement innovantes - Volet régional – clôture repoussée au 9/04/2021)</p>
<p><b>Calendrier :</b></p> <p><b>Novembre 2020 :</b> Lancement de l'ouverture des marchés – étude flash GPEC-T – par la Caisse des dépôts et consignations et ensuite déploiement de cette étude au sein des territoires concernés</p>
<p><b>Etat d'avancement au 1.12.2020 :</b> engagement de la Banque des territoires dans le lancement de cette étude</p>
<p><b>Indicateurs de suivi, de résultat et de performance :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Production d'une présentation annuelle des besoins du territoire</li> <li>- Poursuite de la mise en réseau des acteurs via la cellule ingénierie emploi</li> <li>- Mise en place d'actions en lien avec le diagnostic GPEC-T sur le tissu industriel et les services associés</li> </ul>

Annexe 1.3. Fiche action prioritaire sur l'axe innovation

Intitulé de l'action <b>Création d'un lieu d'accueil, d'animation et d'innovation à vocation des industriel (tiers-lieu)</b>	I.1
Axe : <input type="checkbox"/> ATTIRER <input type="checkbox"/> RECRUTER <input checked="" type="checkbox"/> INNOVER <input type="checkbox"/> SIMPLIFIER	
Porteur de projet / maitre d'ouvrage de l'action : Communauté d'agglomération de Lamballe Terre & Mer et/ou association d'entreprises	
Partenaires à engager : Entreprises, ZOOPOLE développement, CCI, CMA, autres tiers-lieux, ...	
Description de l'action :  <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'un outil de développement économique et d'attractivité</li> <li>- Aménagement d'un espace permettant d'accueillir les porteurs de projet et créateurs d'entreprises, un fablab industriel dédié aux entreprises pour favoriser l'innovation, un espace de travail collaboratif pour permettre aux entreprises de travailler sur des projets partenariaux</li> <li>- Incubateur d'entreprises innovantes sur le Territoires d'industrie</li> <li>- Vitrine permettant la mise en valeur des entreprises et produits du territoire</li> </ul>	
Etape 1 : Réalisation d'une étude de préfiguration pour définir et valider le besoin identifié par le tissu industriel	
Etape 2 : Poursuite du travail engagé dans le but de ficeler le projet (création de la structure juridique et du montage financier)	
Etape 3 : Lancement des travaux pour le lieu de l'innovation (la maison du directeur du haras est pour le moment fléchée) – concertation avec les futurs porteurs de projet pour agencer le lieu et l'optimiser.	
Etape 4 : Ouverture du Laboratoire d'innovation territorial	
Diagnostic de la situation :  <p>Les entrepreneurs, les entreprises ne disposent d'aucun lieu de mise en commun de matériel pour favoriser l'innovation ou d'un tiers espace leur permettant de travailler sur des projets partenariaux.</p> <p>Un tiers-lieu de proximité est nécessaire sur le territoire pour attirer et accueillir les porteurs de projets innovants et ainsi accroître l'attractivité du territoire.</p>	
Objectifs :  <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer l'image d'innovation du Territoires d'industrie</li> <li>- Attirer les porteurs de projets</li> <li>- Créer une vitrine / un showroom des projets innovants du territoire</li> <li>- Favoriser l'innovation collaborative et la créativité au sein des et entre les entreprises locales</li> <li>- Enrichir le tissu économique local</li> <li>- Centraliser en un seul endroit les capacités techniques et créative du territoire pour permettre aux entreprises de participer à l'animation d'un réseau d'entreprises, aux actions collectives, à des événements économiques, à la mutualisation des outils (imprimante 3D et atelier de prototypage par exemple) et des compétences (R&amp;D par exemple) ...</li> </ul>	



<p><b>Budget prévisionnel (répartition des engagements par partenaires) :</b></p> <p><b>Etape 1 :</b> Etude The Corner : 40 000 € HT</p> <p><b>Etape suivantes :</b> Poursuite du groupe de travail lab'innovation avec les entreprises porteuses du projet, recherche de mécénat, partenariat, subventions, programmation des travaux,...</p>
<p><b>Nature du soutien demandé (diagnostic, étude, financement, ingénierie, investissement...) :</b></p> <p><b>Etape 1 :</b> Co-financement de l'étude sollicité à la Banque des Territoires – convention en cours de rédaction</p> <p><b>Etapes suivantes :</b> candidater à l'appel à manifestation d'intérêt : « fabriques de territoire » avec différentes vagues : 30/09/20 – 30/12/20 – 30/03/21 – 30/09/21</p>
<p><b>Calendrier de l'étude de préfiguration:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>15 janvier :</b> réunion de présentation aux entreprises</li> </ul> <p><u>5 ateliers de co-conception des offres du laboratoire d'innovation territorial de Lamballe :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>14 février :</b> atelier de travail #1 (<i>lancement du projet et création du groupe de travail</i>)</li> <li>- <b>28 février :</b> atelier de travail #2 (<i>partage des pratiques en matière d'innovation</i>)</li> <li>- <b>13 mars :</b> atelier de travail #3 (<i>imaginer des solutions – « comment pourrions-nous ? »</i>)</li> <li>- <b>6 mai :</b> atelier en ligne (<i>travail sur la plateforme collaborative en ligne</i>)</li> <li>- <b>10 juillet :</b> atelier de travail #4 (<i>méthodologie de projet – QQQCCP</i>)</li> <li>- <b>9 octobre :</b> atelier de travail #5 (<i>présentation de la note de cadrage du projet et travail sur le modèle économique et financier</i>)</li> </ul>
<p><b>Etat d'avancement au 1.12.2020 :</b></p> <p>Lamballe Terre &amp; Mer, en lien avec l'équipe The Corner, a initié la mise en place d'un écosystème entrepreneurial local appelé le laboratoire d'innovation territorial sur Lamballe. L'équipe The Corner est missionnée par Lamballe Terre &amp; Mer sur ce projet pour accompagner les entreprises dans la démarche et créer la dynamique partenariale sur plusieurs phases :</p> <p><u>Phase 1 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définition du contour et la mise sur pied d'une Maison de l'Economie permettant la création d'un écosystème entrepreneurial local innovant</li> <li>- Structuration du fonctionnement de cet outil</li> </ul> <p><u>Phase 2 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'un business plan de l'outil à trois ans</li> <li>- Formalisation du fonctionnement de l'entité au travers de la création d'une société</li> <li>- Liaison de ce projet avec les démarches de coworking initiées sur le territoire</li> </ul> <p>A ce jour, 6 réunions ont été réalisées de janvier à juillet 2020 pour co-construire ce projet de Lab'innovation Territorial dont 1 en ligne pendant le confinement.</p> <p>L'atelier de travail #5, le 9 octobre 2020 a permis de présenter le projet au groupe de travail (note de cadrage et business plan à 3 ans) et de faire la passation aux entreprises moteurs dans ce projet de tiers-lieu économique &amp; innovation.</p> <p>Poursuite de la collaboration des entreprises : ateliers les 30 octobre et 27 novembre 2020</p>
<p><b>Indicateurs de suivi, de résultat et de performance :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'entreprises inscrits dans la démarche</li> <li>- Fréquentation du lieu (réservations de salle, formations, machines, espace de co-working etc.)</li> </ul>

Annexe 1.4. Fiche action prioritaire sur l'axe simplification & facilitation

<p><u>Intitulé de l'action</u></p> <p><b>Création d'une plateforme collaborative en ligne</b></p>	<p><b>S.1</b></p>
<p><b>Axe :</b>    <input type="checkbox"/> ATTIRER    <input type="checkbox"/> RECRUTER    <input type="checkbox"/> INNOVER    <input checked="" type="checkbox"/> SIMPLIFIER</p>	
<p><b>Porteur de projet / maitre d'ouvrage de l'action :</b> Communauté d'agglomération de Lamballe Terre &amp; Mer</p>	
<p><b>Partenaires à engager :</b> Entreprises, ZOOPOLE développement, CCI, CMA, Région Bretagne etc...</p>	
<p><b>Description de l'action :</b></p> <p><b>Etape 1 :</b> identification du besoin par les entreprises et industriels</p> <p><u>Plateforme collaborative en ligne avec pour contenu :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Offre mobilité (éhop,breizhgo,distribus,SNCF voir les heures d'arrivée par train à la gare de Lamballe et le trajet gare-lieu de travail)</li> <li>- Emploi/formation (CVthèque, offres d'emploi ,travail à temps partagé, emploi du conjoint, liens vers les sites d'emploi du territoire (UIMM, Région, Pôle emploi,...), formation en ligne via des webinaires et autres ateliers en ligne</li> <li>- Connaissance/interconnaissance du territoire (Intégrer des cartographies dynamiques par filières sur le territoire de Lamballe Terre &amp; Mer à la bonne volonté des entreprises –ex. carte bretonne de l'agroalimentaire)</li> <li>- Répertoire des outils de financement, les appels à projet, ...</li> <li>- Un système de bourse ou petites annonces permettant de mutualiser les moyens nécessaires aux projets innovants : machines, compétences, ...</li> <li>- voir des outils à mutualiser</li> <li>- Maintien de l'aspect innovation en fonction des attentes et besoins de chacun</li> <li>- Des fonctions de partage d'informations entre pairs : bonnes pratiques, CV, appels à projets pour réponse commune, concours, ...</li> <li>- Des fonctions de communication et messagerie directe et la diffusion/organisation d'événements sur le territoire.</li> <li>- A noter enfin, l'idée de création d'une monnaie virtuelle visant à structurer et dynamiser la démarche « je donne ET je reçois » et/ou prestations payantes...</li> </ul> <p><u>Les attentes en terme positionnement :</u></p> <p>Cette plateforme doit participer à la construction d'une véritable communauté sur le territoire. L'accent a été mis sur le nécessaire engagement des acteurs du projet en termes de réciprocité et la priorisation des actions locales.</p> <p><b>Etape 2 :</b> Réalisation d'une étude de préfiguration pour définir et valider le besoin identifié par le tissu industriel</p> <p><b>Etape 3 :</b> création, animation et ajout de contenus à cette plateforme collaborative en ligne</p>	

**Diagnostic de la situation :**

Les entreprises du territoire ont besoin de pouvoir échanger facilement sur leurs besoins communs. De même pour favoriser la synergie des projets du territoire, il est essentiel d'avoir une plateforme collaborative intégrant des échanges et facilitant leur émergence.

Cette plateforme collaborative est une demande du groupe de travail sur le laboratoire d'innovation territorial mais aussi lors du 1<sup>er</sup> groupe de travail Territoires d'industrie.

Par ailleurs, les acteurs économiques tels que le ZOOPOLE Développement sont en attente d'un lieu identifié, d'un réseau accessible pour pouvoir proposer leurs offres aux entreprises.

Cette plateforme serait l'outil idéal pour centraliser l'information utile aux entreprises, que ce soit en matière d'aides économiques, appels à projet, etc.

**Objectifs :**

- Créer un réseau d'entreprise/industrie local
- Faciliter les échanges inter-entreprises
- Accéder aux offres/accompagnements/aides ciblées pour le territoire et les entreprises

**Budget prévisionnel (répartition des engagements par partenaires) : A construire****Nature du soutien demandé (diagnostic, étude, financement, ingénierie, investissement...) :**

- Le site internet peut être monté par une boîte du territoire experte sur le sujet
- Les entreprises peuvent alimenter cette plateforme tout comme la collectivité ou les partenaires économiques sur les rubriques dédiées
- Un cabinet d'étude peut être mobilisé pour mettre sur pied cette plateforme (référencement, besoins à identifier, partenariats à construire, pilotage à définir,...)
- Appels à projets ou appels à manifestations d'intérêt

**Calendrier :**

- Dès aujourd'hui : Optimiser la page Territoires d'industrie en incluant les offres / aides tels que le volontariat Territorial en Entreprise, le pack rebond, les appels à projet régionaux
- A prévoir : étude du besoin jusqu'à la mise en place de la plateforme

**Etat d'avancement au 1.12.2020 :**

- Atelier en ligne du Lab'innovation Territorial du 6/05/2020 sur le thème de la plateforme collaborative en ligne
- Autres idées de thématiques annoncées au 1<sup>er</sup> groupe de travail Territoires d'industrie le 15.07.2020
- Mise en place d'une page Territoires d'industrie sur le site de Lamballe Terre & Mer avec les différents appels à projet en cours et alimentation du LinkedIn de la collectivité
- Mise en place par le groupe de travail Lab'innovation d'un outil collaboratif (Teams) pour échanger sur le projet du laboratoire d'innovation et faire du réseau (l'EPCI y est associé)

**Indicateurs de suivi, de résultat et de performance :**

- Connexion sur la plateforme
- Inscription à la plateforme
- Publication d'articles
- Nombre d'échanges
- Nombre de partage de projets / outils / compétences obtenus

## **Annexe 2. Dispositions spécifiques à la Caisse Des Dépôts (CDC)**

### **OFFRE DE LA CDC**

En référence à la convention cadre passée avec l'Etat le 5 mars 2019, la CDC s'engage à accompagner le développement des territoires et des écosystèmes locaux industriels en intervenant en ingénierie, en investissement et financement et par l'intermédiaire de ses mandats.

#### **EN INGENIERIE**

La CDC prévoit de se mobiliser pour la mise en œuvre du programme en finançant les appuis en ingénierie à trois niveaux de maturité des projets et de réflexion des territoires d'industrie :

- Les études à caractère général, stratégique et/ou thématique ;
- Les études de planification et de préfiguration ;
- Les études dans le cadre d'un projet d'investissement identifié.

Les crédits d'ingénierie déconcentrés dans les directions régionales de la CDC sont cofinancés à hauteur de 50% maximum, en co-financement avec les collectivités et/ou les partenaires industriels.

#### **EN INVESTISSEMENT**

En matière d'investissement, la CDC prévoit d'intervenir en fonds propres et quasi fonds propres en tant qu'investisseur avisé sur les sujets suivants : foncier et immobilier industriel, numérique, énergie et écologie industrielle, formation, développement économique.

#### **EN FINANCEMENT**

En matière de financement la CDC pourra mobiliser une offre de prêts moyen/long terme (jusqu'à 40 ans) aux collectivités locales et son offre de services bancaires, lorsqu'elles sont adaptées au programme qui permet de financer des opérations diversifiées.

#### **PAR SES MANDATS ET SOUS FORME D'APPELS A PROJETS**

La CDC mobilisera certains financements et outils du Grand Plan d'Investissement et du PIA3, dont les actions concourent aux leviers de transformation pour aller vers l'industrie du futur : développement des compétences et des qualifications (appel à projet Campus des Métiers et des Qualification de la main d'œuvre ; appel à projets Ingénierie de formations professionnelles et d'offres d'accompagnement innovantes IFPAI), projets d'innovation territoriale (action Territoires d'Innovation).

### Annexe 3. Maquette financière

Axes du programme	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Etat d'avancement	Plan de financement
<b>Attirer</b>	Renforcer les actions d'attractivités sur les métiers et les industries de Lamballe Terre & Mer	A définir – multiples acteurs	Un groupe de travail intitulé « rencontre métiers » a été programmé le 25.11.2020 avec Pôle emploi, la mission locale, le service information jeunesse, la cité des métiers et la direction du développement économique et attractivité	Cette action est le renforcement et la coordination des actions existantes
<b>Recruter &amp; Former</b>	Mener une étude territoriale sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences sur le secteur de l'industrie	ECPI	Lettre d'intention du Président à la Banque des territoires envoyée	Etude flash financée à 100 % par la Banque des territoires
<b>Innovier &amp; investir</b>	Créer un lieu dédié à l'innovation et aux entreprises du territoire	EPCI ou association d'entreprises ou SCIC	Etude de préfiguration lancée depuis janvier 2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cette étude de préfiguration est co-financée par la Banque des territoires</li> <li>- Candidature à l'AMI Fabriques des territoires</li> </ul>
<b>Simplifier &amp; Faciliter</b>	Recruter un-e chargé-e de mission Territoires d'industrie	EPCI	En poste depuis janvier 2020	Financée à 100 % par Lamballe Terre & Mer / courrier adressé à la Préfète de Région le 25.02.2020 pour obtenir un financement du poste (FNADT)
<b>Développer l'écologie industrielle et territoriale</b>	Créer une plateforme collaborative en ligne pour et par les entreprises au niveau local	EPCI ou association d'entreprises ou SCIC	Besoin identifié au sein du groupe de travail du Lab'innovation et de Territoires d'industrie	Consulter les appels à projet et appels à manifestation d'intérêt sur le sujet
	Intégrer les actions de transitions écologique & énergétique au contrat Territoires d'industrie	EPCI	Identification en cours des actions potentielles par les services	La Banque des Territoires via Territoires conseils propose une étude financée à 100 % sur le développement durable (DDmarche)

